



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 523

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE JAMIESON

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 6 novembre 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 523 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE JAMIESON.

QU'en conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.kinnearsmills.com, dans la section Avis publics ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 523* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à info@kinnearsmills.com ou par téléphone au 418-424-3377 ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à KINNEAR'S MILLS ce 7 novembre 2023.

Alexandra Gosselin,

Directrice générale et secrétaire-trésorière



KINNEAR'S MILLS

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, je, Alexandra Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 523* à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.kinnearmills.com, dans la section Avis publics, le 7 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 novembre 2023.

Alexandra Gosselin,

Directrice générale et secrétaire-trésorière